

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°75-2025-09-16-000-07**  
***instituant et fixant les dates de la commission de recensement des votes compétente pour l'élection  
du député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Paris des 21 et 28 septembre 2025***

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 175 et R. 107 à R. 109 ;

Vu le décret n° 2025-769 du 5 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection du député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Paris ;

Vu l'ordonnance du Premier président de la cour d'appel de Paris en date du 15 septembre 2025 ;

Vu la désignation par Madame la maire de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** : La commission de recensement général des votes instituée pour l'élection du député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Paris est composée comme suit pour le 1<sup>er</sup> tour :

Président :

- M. Peimane GHALEH-MARZBAN, président du Tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- M. Christophe VALENTE, premier vice-président adjoint, suppléant ;

Membres :

- Mme Geneviève GARRIGOS, conseillère de Paris, titulaire ;
- M. René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, titulaire ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, suppléant.

**Article 2** : La commission de recensement général des votes instituée pour l'élection du député de la 2ème circonscription de Paris est composée comme suit pour le 2<sup>ème</sup> tour:

Président :

- Mme Stéphanie HEBRARD, premier vice-présidente, titulaire.
- Mme Anne FEVRIER, vice-présidente, suppléante ;

Membres :

- Mme Geneviève GARRIGOS, conseillère de Paris, titulaire ;
- M. René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, titulaire ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, suppléant.

**Article 3** : La commission siège à la Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris

- 1° Elle sera installée le 21 septembre 2025 dès la clôture du scrutin pour le 1<sup>er</sup> tour ;
- 2° Elle sera installée le 28 septembre 2025 dès la clôture du scrutin pour le 2<sup>ème</sup> tour .

**Article 4** : Les représentants des candidats têtes de liste peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

**Article 5** : Le Préfet directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025



Le Préfet de la Région d'Île-de-France  
Préfet de Paris

**Marc GUILLAUME**